

Le mot du Président

Ce rapport rend compte de l'activité de la Miviludes déployée durant la période 2011-2012 par une équipe dynamique.

Nommé à la présidence de la Miviludes au mois d'août 2012, j'ai trouvé une équipe très motivée et j'ai pu constater la qualité du travail accompli par le président Georges Fenech qui a retrouvé l'Assemblée nationale en juin.

Comme nous le signalons depuis plusieurs années, le phénomène sectaire poursuit sa mutation.

Dans les années 1980/1990 de grands mouvements avaient sévi dans notre pays ; leur l'impact et leur dangerosité avaient entraîné la forte réaction des parlementaires et la création d'associations de victimes, dont le rôle doit être salué, avant que le gouvernement ne crée la Mils puis la Miviludes.

On observe aujourd'hui une atomisation du phénomène sectaire et un éparpillement de petits groupes centrés autour d'un individu qui impose sa loi aux « adeptes ».

On appâte une personne, le plus souvent à un moment critique de sa vie (rupture familiale, deuil, maladie grave, perte d'emploi...), on l'amène peu à peu par d'insidieuses manœuvres psychologiques, accompagnées parfois de pressions physiques, à perdre son autonomie et son libre-arbitre.

L'emprise mentale est dès lors constituée avec son cortège de délits voire de crimes. Que l'on songe aux trois graves affaires jugées en première instance à la fin de l'année 2012 : celle des « *Reclus de Monflanquin* », celle d'Épinal où un gourou accusé de *viol sur une adepte mineure* a écopé de dix-sept ans de réclusion, ou encore celle de Lisieux où une femme était jugée (à huis clos) pour *abus frauduleux de la faiblesse d'un tiers* recouvrant des actes d'une extrême gravité.

Ces trois procès démontrent que le travail d'information, d'alerte et de formation, accompli par l'équipe de la Miviludes auprès des magistrats, des travailleurs sociaux, des enseignants et des personnels de la gendarmerie et de la police nationale, commence à porter ses fruits. L'abus de faiblesse par manipulation mentale (article 223-15-2 du Code pénal) souvent difficile à mettre en évidence devient plus familier pour les enquêteurs et les juges.

Cette meilleure visibilité se traduit aussi par l'augmentation importante (+ 20% en un an) des signalements à la Mission dont 80% lui arrivent par Internet.

Internet qui ouvre de belles fenêtres sur le monde mais peut aussi charrier le pire : théories complotistes, pseudo-conseils psychologiques ou thérapeutiques derrière lesquels se cachent dangereux gourous et vrais prédateurs.

C'est pourquoi en 2013, notre réflexion portera sur la question des « dérives sectaires et Internet » et nous nous attacherons au développement de notre action internationale en particulier avec la Fécris qui a assuré une belle réunion de tous nos amis européens à Salses le Château afin de dénoncer la menace des sectes apocalyptiques, qui ont tenté sans grand succès de profiter de la rumeur d'une « fin du monde le 21/12/2012 »

De même, nous nous réjouissons du vaste travail accompli par la Commission d'enquête parlementaire du Sénat consacrée aux *dérives sectaires dans le domaine de la santé* et dont nous attendons les conclusions au printemps.

Forte de l'appui de la représentation nationale et du gouvernement, la Miviludes continuera dans le respect des lois de la République à lutter contre ces groupes et ces individus qui profitent du désarroi des personnes les plus vulnérables.

Serge BLISKO

Président